



Communiqué de presse **Service de police de la Ville de Châteauguay**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rappel des règles à respecter concernant les trottinettes électriques et autres appareils de transport personnel motorisés

Châteauguay, le 16 juillet 2025 – L'été étant bien entamé, le Service de police de Châteauguay tient à rappeler quelques règles à respecter concernant la conduite d'une trottinette électrique ou d'un autre appareil de transport personnel motorisé. Un bon nombre de ces engins se retrouvent sur le réseau routier, d'où l'importance de connaître la réglementation en vigueur.

Obligations :

- Être âgé d'au minimum 14 ans ;
- Porter un casque ;
- Détenir une preuve d'identité ;
- Respecter la vitesse maximale de 25 km/h ;
- Avoir un frein fonctionnel sur chaque roue ;
- Avoir des feux avant et arrière ;
- Posséder des réflecteurs avant, arrière et sur les côtés.

L'utilisateur doit circuler comme un cycliste, du côté droit de la chaussée ou sur la voie cyclable dans le sens de la circulation, à moins qu'une signalisation contraire le lui interdise.

Interdictions :

- Transporter des passagers ;
- Circuler sur le trottoir ;
- Porter des écouteurs ;
- Utiliser un téléphone cellulaire ;
- Circuler à des endroits où la limite maximale est supérieure à 50 km/h.

... 2





Communiqué de presse **Service de police de la Ville de Châteauguay**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pour toute information supplémentaire, veuillez consulter le site Web du ministère des Transports au quebec.ca/transports/circulation-securite-routiere/regles-conseils-mode-transport/trottinettes-electriques.

Chaque usager de la route est responsable de son comportement. Rappelez-vous que courtoisie et prudence font bon ménage. Bon été à tous!

- 30 -

Relations médias
(450) 698-3207

